



Service Administration Générale

Affaire suivie par Philippe HOUNY

☎ 04.66.73.94.61 1 62 ☎ 04.66.73.45.40

✉ p.houny@ville-legrauduroi.fr

Nouvelle adresse postale
BP 16 - 1 Place de la Libération
30240 LE GRAU DU ROI

Le Grau du Roi le 14 décembre 2021.

BORDEREAU D'ENVOI

<p><u>Destinataires :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Direction Générale des Services➤ Cabinet du Maire➤ Services Techniques Municipaux : Jo SPALMA➤ Service Pôle espaces naturels➤ Service Accueil et citoyenneté➤ Capitainerie de Port Camargue➤ Police Municipale➤ Gendarmerie Nationale➤ Pompiers➤ Office de Tourisme	<p><u>Transmis pour</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <input type="checkbox"/> Avis- <input type="checkbox"/> Visa- <input type="checkbox"/> Information- <input checked="" type="checkbox"/> Attribution- <input type="checkbox"/> Suite à donner
<p><u>Objet :</u></p> <p>Bonjour,</p> <p>Vous trouverez ci-joint l'arrêté municipal interdisant l'accès et le stationnement sur le parking du Chenal Sud pour travaux de remise en état du cheminement piéton en stabilisé de la berge Nord du chenal sud du 17 décembre 2021 au 04 février 2022.</p> <p>Cordialement,</p> <p style="text-align: center;"><u>Philippe HOUNY</u> PS/ Ph. HOUNY Secrétaire Adm</p> 	<p><u>PJ : 1</u></p> <p>✓ REGL 21-12-04</p>



REGL .21-12-04

ARRETE INTERDISANT L'ACCES ET LE STATIONNEMENT SUR LE PARKING DU CHENAL SUD POUR DES TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU CHEMINEMENT PIETON EN STABILISE DE LA BERGE NORD DU CHENAL SUD DU 17 DECEMBRE 2021 AU 04 FEVRIER 2022.

Monsieur le Maire du Grau du Roi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les prescriptions du Code de la Route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande en date du 13 décembre 2021 de la Régie autonome de Port Camargue dans le cadre des travaux de remise en état du cheminement piéton en stabilisé de la berge Nord du chenal Sud,

Considérant de prendre des dispositions afin de faciliter l'installation du chantier sur le parking du Chenal Sud,

Considérant l'intervention ponctuelle de travaux de réhabilitation du cheminement piéton sur le parking du chenal Sud et sur le cheminement de la berge Nord du chenal,

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions qui s'imposent en matière de sécurité des usagers et dans l'objectif de permettre le bon déroulement des travaux de réhabilitation,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'accès et la circulation des véhicules et des piétons est interdit au public sur le parking du chenal Sud pour des travaux de remise en état du cheminement piéton en stabilisé de la berge Nord du chenal Sud **durant la période du 17 décembre 2021 au 04 février 2022.**

ARTICLE 2 :

L'organisateur du chantier est chargé de la mise en place des mesures de sécurité nécessaires au bon déroulement de cette opération.

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmis à la gendarmerie, à la brigade nautique, aux services techniques, à la police municipale qui seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera affiché ou consultable en mairie, publié au recueil des actes administratifs de la Commune et transmis à Madame la Préfète du Gard.

Le Grau du Roi, le 14 décembre 2021.

Le Maire,

Docteur Robert CRAUSTE.